



# ECONEWS



ÉCONOMIE

## LE SALAIRE MINIMUM DANS UNE OPTIQUE D'INÉGALITÉS INTER- ET INTRASECTORIELLES

La présente publication sur le salaire minimum s'inscrit dans le cadre d'un plus grand projet d'étude de la population au SSM que la CSL a mené en analysant les microdonnées de l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS). Pour de plus amples informations sur le SSM ainsi que sur la méthodologie sous-jacente à l'analyse, nous vous invitons à consulter la publication *Portrait de la population au salaire minimum*<sup>1</sup>. Nous tenons à préciser que les résultats et avis formulés dans cette publication n'engagent que la CSL et ne reflètent en aucun cas les opinions de l'Inspection générale de la sécurité sociale.

En mars 2022, la proportion de salariés rémunérés au voisinage du salaire social minimum (SSM) s'élève à 15%, signifiant que presque 66 000 salariés parmi les quelques 439 000 salariés au Luxembourg étaient considérés comme salariés au voisinage du SSM. Une majorité (57,8%) des salariés au voisinage du SSM était rémunérée au voisinage du salaire minimum non-qualifié (SSM-NQ) tandis qu'une minorité de presque 28 000 salariés était payée au voisinage du salaire minimum qualifié (SSM-Q).

Cette proportion de salariés au voisinage du SSM n'est toutefois pas constante d'un secteur à l'autre et de très importantes inégalités peuvent être constatées entre les différents secteurs, mais aussi à l'intérieur d'un même secteur.

<sup>1</sup> [https://www.csl.lu/app/uploads/2023/10/20231012\\_ssm\\_complet\\_web.pdf](https://www.csl.lu/app/uploads/2023/10/20231012_ssm_complet_web.pdf)



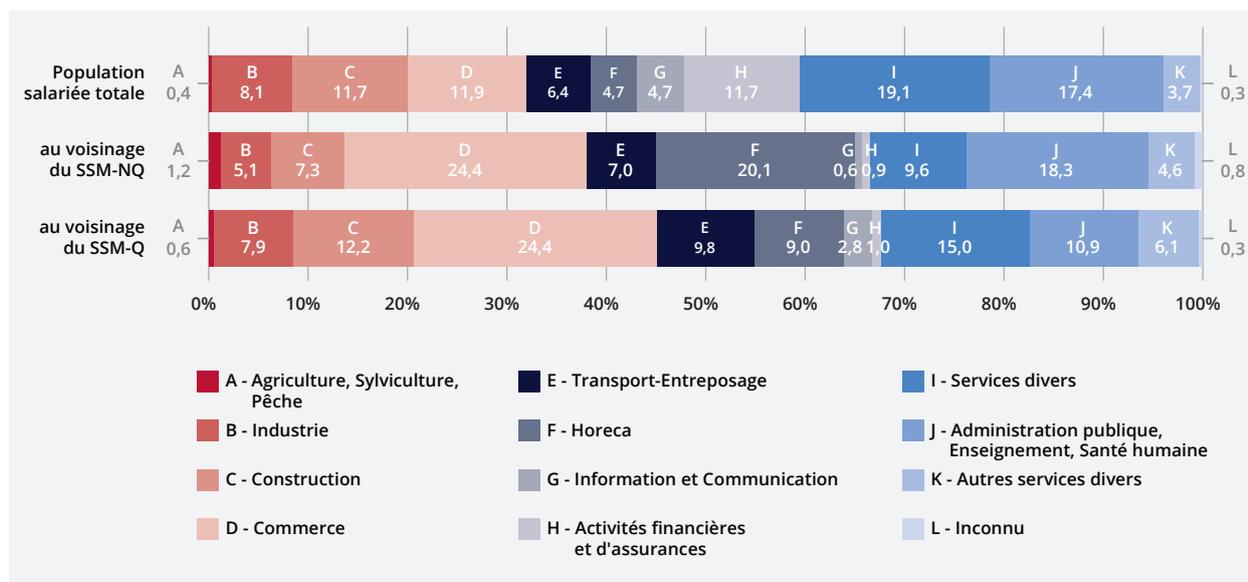
# 1. LES INÉGALITÉS INTERSECTORIELLES

Près d'un salarié sur quatre au voisinage du SSM travaille dans le secteur du commerce (D) tandis que ce secteur ne représente qu'un peu plus d'un emploi sur huit au sein de l'économie luxembourgeoise. Le secteur du commerce peut donc être considéré comme surreprésenté au SSM, c'est-à-dire qu'il embauche proportionnellement plus de salariés au SSM que les autres secteurs en moyenne. Un autre secteur significativement surreprésenté est celui de l'Horeca (F) : tandis qu'uniquement 4,7% de l'ensemble des salariés travaillent dans ce secteur, leur poids au sein de la population au voisinage du SSM-NQ dépasse les 20% et dans celle au SSM-Q il atteint les 9,0%.

En revanche, d'autres secteurs comme celui des activités financières et d'assurances (H) ainsi que celui des services divers<sup>2</sup> (I) par exemple sont sous-représentés. En effet, le secteur des services divers (I) représente presque un salarié sur cinq dans la population globale, mais moins d'un salarié sur dix dans la population au SSM-NQ et moins d'un sur sept dans celle au SSM-Q. La sous-représentation est davantage prononcée dans le secteur financier (H) dont le poids dans la population salariée totale s'élève à 11,7%, mais dont le poids au sein de la population au SSM est inférieur à 1% !

L'on peut ainsi remarquer que tandis que le poids du secteur financier est équivalent à celui du secteur du commerce dans la population totale, il est plus de 20 fois plus faible dans la population au voisinage du SSM.

## Répartition de la population selon le secteur d'activité, en pourcentage



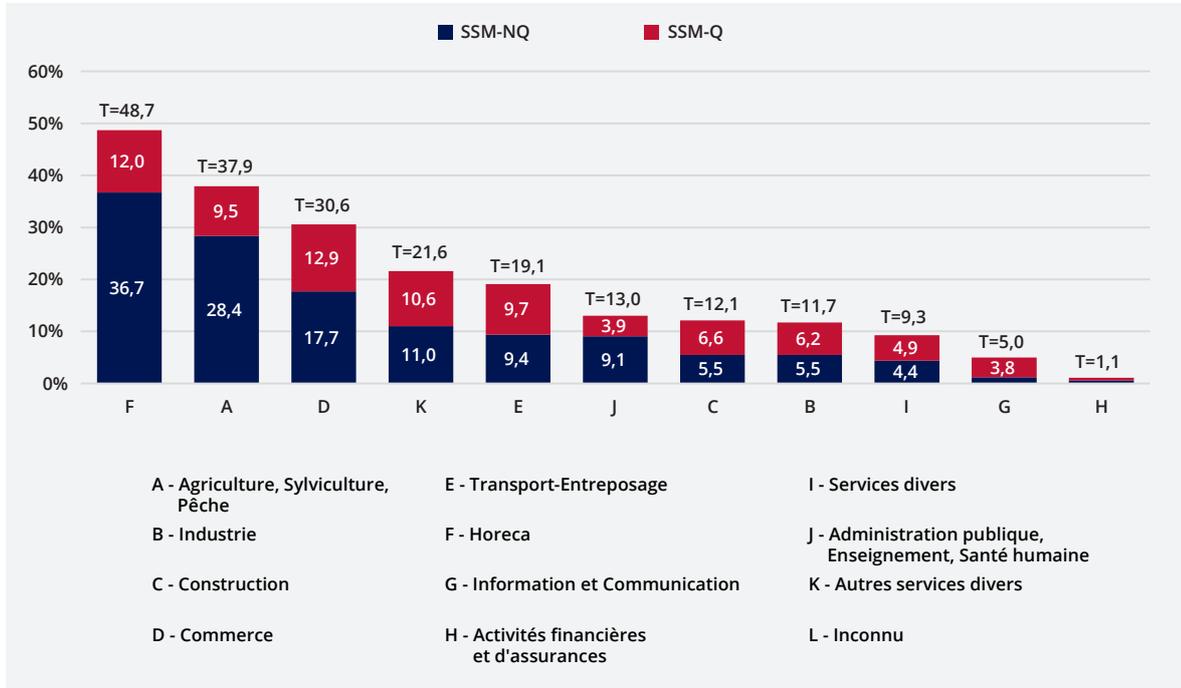
Données : IGSS ; graphique et calculs : CSL

Ces sous-voies surreprésentations peuvent être illustrées plus intuitivement par les proportions de salariés rémunérés au voisinage du SSM selon le secteur d'activité. L'Horeca (F) est de loin le secteur avec la proportion de salariés au voisinage du SSM la plus élevée. En effet, dans ce secteur 48,7% de tous les salariés ont une rémunération au voisinage des SSM, dont les trois quarts au voisinage du SSM-NQ. Le deuxième secteur avec le taux de SSM global, mais aussi de SSM-NQ le plus élevé est le secteur de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche (A) (37,9%), suivi du secteur du commerce (D) avec un taux de SSM global de 30,6%.

Dans l'autre extrémité l'on trouve le secteur des activités financières et d'assurances (H) avec une proportion de salariés au SSM d'uniquement 1,1% (0,6% au SSM-NQ et 0,5% au SSM-Q) et le secteur de l'information et de la communication (G) avec un taux de 5,0% (1,2% au SSM-NQ et 3,8% au SSM-Q). C'est ainsi que dans ces deux secteurs moins de 600 salariés sont rémunérés au voisinage du SSM-NQ tandis qu'ils emploient presque 72 000 salariés.

<sup>2</sup> Le secteur des services divers comprend notamment les activités professionnelles, scientifiques et techniques (métiers d'avocats, de chercheurs et de comptables) ainsi que les activités administratives et les services de support (les activités de sécurité privée, les services de gestion immobilière ou encore les activités des agences de travail temporaire).

**Proportion de salariés au voisinage du SSM selon le secteur d'activité, en pourcentage**



Données : IGSS ; graphique et calculs : CSL

## 2. LES INÉGALITÉS INTRASECTORIELLES

Si les inégalités intersectorielles sont sans doute très importantes, rien n'empêche qu'à l'intérieur d'un même secteur, d'autres inégalités considérables peuvent exister ; on parle alors d'inégalités intrasectorielles. En effet, on constate que la proportion de salariés rémunérés au voisinage du SSM-NQ diverge considérablement entre les entreprises à l'intérieur d'un même secteur d'activité.

En excluant les apprentis du champ d'analyse et en se penchant sur les cinq secteurs ayant l'exposition la plus importante de salariés au voisinage du SSM-NQ, à savoir le secteur du commerce, celui de l'Horeca, le secteur du transport et de l'entrepôt, celui de la construction et, finalement, l'industrie on peut analyser dans quelle ampleur les inégalités existent au sein des différents secteurs. En mars 2022, ces secteurs représentent en tout 31,7% des employeurs, 42,7% des salariés non-apprentis et 64,1% des salariés hors apprentissage rémunérés au voisinage du SSM-NQ.

Tout d'abord, considérons le secteur de commerce, celui qui embauche le plus de salariés au voisinage du SSM-NQ. Dans ce secteur 8 169 des 50 790 (16,1%) salariés non-apprentis sont rémunérés au voisinage du SSM-NQ. Cette proportion varie très largement entre les 3 277 employeurs du secteur. Pour 25,5% d'entre eux, le taux de SSM-NQ dépasse la moyenne sectorielle de 16,1%. Si l'on calcule la proportion de salariés au SSM-NQ pour chaque employeur individuellement et si l'on en prend la moyenne, on trouve que les entreprises rémunèrent, en moyenne, 14,7% de leurs salariés non-apprentis au voisinage du SSM-NQ. On constate aussi que les 25% d'employeurs qui rémunèrent le plus souvent au voisinage du SSM-NQ (P75) ont, au moins, 16,7% de leurs salariés à un tel niveau. Il s'ajoute que, malgré un taux moyen de 16,1% de salariés au SSM-NQ dans ce secteur, plus de 66% des employeurs rémunèrent tous leurs salariés à un niveau au-delà du voisinage du SSM, alors que 6,3% des employeurs rémunèrent tous leurs salariés au minimum légal. Cette très forte dispersion se traduit dans un écart type s'élevant à 28%, c'est-à-dire qu'en moyenne, l'écart entre le taux de salariés rémunérés au SSM-NQ dans une entreprise et le taux moyen dans toutes les entreprises de ce secteur est de 28 points de pourcentage.

Ce niveau d'inégalité est tout aussi notable dans les autres secteurs d'activité. Ainsi, dans l'Horeca, où 36,3% des salariés hors apprentis sont rémunérés au voisinage du SSM-NQ, plus de 53% des employeurs ont une proportion de salariés au SSM-NQ dépassant cette moyenne sectorielle. Dans ce secteur, 18,4% des employeurs (289 entreprises) paient tous leurs salariés au SSM-NQ, pendant que 21,4% (337) d'entre elles n'en paient aucun. Dans une très forte majorité des entreprises (65,4%) moins d'un salarié sur deux est payé au voisinage du SSM-NQ.

Dans les autres secteurs analysés ces disparités sont tout aussi fortes, à l'instar du secteur du transport et de l'entreposage, où la proportion de salariés non-apprentis rémunérés au voisinage du SSM-NQ s'élève à 9%, et le taux moyen de salariés au SSM au niveau des entreprises à 16,5%, signe de fortes inégalités intrasectorielles. Tandis que plus de la moitié des 650 entreprises ne paie aucun salarié non-apprenti au SSM-NQ, 10% d'entre elles (P90) emploient deux salariés sur trois au SSM. Dans le secteur de la construction l'on trouve que près de 70% des entreprises ne paient pas leurs salariés non-apprentis au SSM, alors que 3,2% le font à plus de 50%. Finalement, dans le secteur de l'industrie, les inégalités intrasectorielles se font remarquer par le simple fait que, en moyenne, le taux de SSM dans les entreprises est, avec 8,9%, plus de 80% supérieur au taux sectoriel de salariés non-apprentis au SSM (4,9%).

### Une analyse intrasectorielle de la proportion des salariés au voisinage du SSM-NQ

		SECTEUR D'ACTIVITÉ					
		Commerce	Horeca	Transport	Construction	Industrie	
<b>Nombre d'employeurs</b>		3 277	1 574	650	2 375	528	
<b>Nombre de salariés</b>	Total	50 790	20 495	27 889	50 119	34 935	
	au SSM-NQ	8 169	7 434	2 500	2 134	1 710	
<b>Proportion des salariés rémunérés au voisinage du SSM-NQ</b>	Dans le secteur	16,1%	36,3%	9,0%	4,3%	4,9%	
	Dans les entreprises du secteur	Moyenne	14,7%	44,0%	16,5%	7,6%	8,9%
		P1	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
		P5	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
		P10	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
		P25	0,0%	13,0%	0,0%	0,0%	0,0%
		P50	0,0%	40,0%	0,0%	0,0%	0,0%
		P75	16,7%	66,7%	20,0%	5,0%	6,6%
		P90	50,0%	100,0%	66,7%	25,0%	33,3%
		P95	100,0%	100,0%	100,0%	50,0%	50,7%
P99	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%		
<b>Part des entreprises avec une proportion de salariés au voisinage du SSM-NQ</b>	de 0%	66,1%	21,4%	58,5%	69,3%	64,8%	
	inférieure à 50%	90,4%	65,4%	87,8%	96,8%	94,9%	
	de 100%	6,3%	18,4%	6,3%	1,9%	2,1%	
	supérieure à la moyenne sectorielle	25,5%	53,0%	32,2%	25,8%	27,7%	
	supérieure à la moyenne entreprises	25,8%	47,0%	26,6%	22,4%	22,7%	
<b>Écart moyen du taux de SSM-NQ entre employeurs</b>		28,0%	35,1%	29,2%	18,4%	20,1%	

Données : IGSS ; graphique et calculs : CSL

## 3. LES INÉGALITÉS INTRASECTORIELLES EN FAISANT ABSTRACTION DES PETITES ENTREPRISES

Il est clair qu'en analysant l'ensemble des entreprises dans un secteur, les très petites entreprises ont, mécaniquement, tendance à gonfler les inégalités intrasectorielles. En effet, si l'on considère des entreprises avec une poignée de salariés, les taux sont souvent soit très faibles, soit très élevés de sorte qu'elles se détachent considérablement des plus grandes entreprises. Ainsi, si l'on veut éviter de telles distorsions, on peut restreindre l'analyse des inégalités intrasectorielles aux employeurs d'une certaine taille, tout en sachant que la perte en représentativité de telles omissions d'entreprises peut être importante.

Si l'on ne considère que les employeurs avec plus de dix salariés des cinq précédents secteurs, l'analyse ne porte plus que sur 27% des employeurs dans ces secteurs, mais tout de même sur 85% des salariés qui y travaillent et sur 76% des salariés au voisinage du SSM-NQ des secteurs analysés. La perte en nombre d'entreprises dépasse les 80% dans le secteur du commerce et de l'Horeca ; celle des salariés (au SSM) dépasse les 30% dans l'Horeca.

Nonobstant, même si l'on analyse uniquement les entreprises avec plus de dix salariés hors apprentissage, des inégalités continuent à exister à l'intérieur des secteurs. Ainsi, dans le secteur du transport et de l'entreposage où 9% des salariés sont rémunérés au voisinage du SSM-NQ, 44% des entreprises rémunèrent tous leurs salariés à un niveau au-delà du SSM-NQ. En revanche, dans plus de 7% des entreprises de ce secteur, plus de la moitié des salariés sont rémunérés au minimum légal. L'écart-type de la proportion des salariés au voisinage du SSM-NQ dépasse les 20% dans ce secteur, soit pratiquement le double de la valeur moyenne.

Dans les autres secteurs les inégalités intrasectorielles sont tout aussi importantes. Ainsi, plus de 50% des entreprises de plus de dix salariés dans la construction ne paient pas de SSM-NQ, alors qu'en moyenne cette proportion de salariés au voisinage du SSM-NQ des entreprises s'élève à 5,2%. 30% des entreprises ont d'ailleurs une proportion de salariés au SSM qui dépasse cette moyenne de 5,2%.

### Une analyse intrasectorielle de la proportion des salariés au voisinage du SSM-NQ dans les entreprises de 10 salariés ou plus

		SECTEUR D'ACTIVITÉ				
		Commerce	Horeca	Transport	Construction	Industrie
<b>Nombre d'employeurs</b>		647	308	262	801	250
<b>Nombre de salariés</b>	Total	40 728	14 134	25 902	42 915	33 490
	au SSM-NQ	6 728	4 715	2 189	1 532	1 569
<b>Taux des salariés au SSM-NQ</b>	Moyenne sectorielle	16,1%	36,3%	9,0%	4,3%	4,9%
	Moyenne entreprises	11,2%	31,6%	12,2%	5,2%	6,1%
<b>Part des entreprises avec une proportion de salariés au voisinage du SSM-NQ</b>	de 0%	43,0%	6,2%	43,9%	52,6%	51,2%
	inférieur à 50%	94,6%	83,4%	92,7%	98,9%	98,8%
	supérieur à la moyenne sectorielle	22,6%	38,0%	32,8%	32,8%	32,8%
	supérieur à la moyenne entreprises	27,5%	44,5%	27,9%	30,1%	28,4%
<b>Écart moyen du taux de SSM-NQ entre employeurs</b>		17,6%	20,9%	20,5%	10,6%	12,0%

Données : IGSS ; graphique et calculs : CSL

Enfin, l'analyse intersectorielle met en avant que deux secteurs, à savoir le commerce et l'Horeca concentrent à eux seuls quasiment la moitié des salariés rémunérés au voisinage du SSM-NQ. D'une manière plus générale, il appert qu'une large majorité du total des salariés émargeant aux SSM sont actifs dans des secteurs peu ou pas exposés à la concurrence internationale mettant ainsi en exergue qu'une hausse du salaire minimum n'affecte pas la compétitivité du Luxembourg.

Pour sa part, l'analyse intrasectorielle et le constat de fortes inégalités entre les entreprises d'un même secteur peut valoir en faveur de davantage de contrats collectifs de travail au niveau sectoriel. En effet, de telles conventions pourraient non-seulement améliorer considérablement les conditions de travail des salariés, mais aussi assurer un certain level playing field entre les entreprises d'un même secteur : le paiement de salaires au strict minimum légal ne devrait pas constituer un avantage-coût pour certaines entreprises !